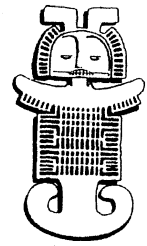




COLOMBIE



D 2120 • Co5
16-31 déc 1996

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

MOTS-CLEFS

*Migration
Paramilitaire
Violence
Guérilla
Politique agraire*

DÉPLACEMENTS DE POPULATIONS

Les déplacements de populations ont commencé depuis de nombreuses années en Colombie lorsque des paysans se sont trouvés pris entre la violence de la guérilla et la répression exercée par l'armée (cf. DIAL D 652). L'exode massif de populations laissant derrière elles leurs formes de vie, leurs terres et leurs biens, a été renforcé par le développement de la lutte contre le trafic de drogue et dernièrement par des projets de grande envergure où sont impliqués des intérêts étrangers, notamment dans la région d'Urabá où devrait être construit un

canal interocéanique. L'article ci-dessous fait état de la réalité de ces déplacements, des séquelles sociales et psychologiques qu'entraîne cet exode ainsi que de l'attitude des autorités colombiennes à son égard. Ce texte émane du bureau de l'Association nationale d'aide solidaire (ANDAS), Santafé de Bogotá, 6 octobre 1996. Nous y avons joint quelques extraits de communiqués diffusés en novembre 1996 par le Groupe d'appui aux organisations de personnes déplacées (GAD) regroupant lui-même de nombreuses organisations.

Le problème du déplacement des populations dans notre pays s'aggrave sans qu'il y ait une politique de prévention et encore moins une solution pour ces plus de 750 000 personnes déplacées qui, selon le dernier recensement, vivent dans des conditions sous-humaines de misère. En dépit des promesses diffusées au niveau national et international, l'État s'est montré incapable de prendre une position permettant de résoudre ce problème.

Commencer à mettre en place une politique sérieuse destinée à faire face au problème des déplacements, implique d'abord de bien cerner la

problématique elle-même, de bien repérer la situation du conflit dans laquelle nous nous trouvons et de connaître les facteurs structureux et conjoncturels qui l'ont générée, en ne se limitant pas à parler des seuls protagonistes du conflit.

Le conflit civil armé s'étend à tout le pays. Il est présent principalement dans les zones rurales, surtout dans celles laissées à l'abandon par l'État, peu équipées ou dénuées des infrastructures qui permettraient aux habitants d'accéder aux marchés pour vendre leurs produits et au commerce avec le reste du pays. Ce sont des

zones où l'investissement social de l'État est minimum, où il n'y a pas de développement et où les habitants n'ont pas de conditions de vie dignes. La politique gouvernementale de guerre intégrale, de terrorisme d'État, de terre brûlée et de militarisation a intensifié le conflit sans que l'on puisse envisager de perspective de paix. C'est un fait certain que tant qu'il n'y aura pas de tentative de dialogue ni d'investissement social, surtout dans ces zones les plus conflictuelles, il ne sera pas possible de commencer à combattre ne serait-ce qu'une des causes qui justifient l'existence de la guérilla.

SOMMAIRE

> **COLOMBIE** : Déplacements de population (1-4)

> **COSTA RICA** : Le Costa Rica se militarise-t-il ? (5-7)

> **AMÉRIQUE LATINE** : Toujours l'option pour les pauvres ? (9-12)

À cette situation, s'ajoute le problème social entraîné par les cultures illicites, devenues seul moyen de subsistance pour des milliers de paysans qui trouvent, grâce à elles, une vie nouvelle dans des conditions moins misérables. Dans son empressement à satisfaire les exigences du gouvernement nord-américain, la réponse du gouvernement est militariste, ce qui radicalise de plus en plus la confrontation armée. Les épandages fumigènes sans discrimination au moyen de produits hautement toxiques n'aboutissent cependant qu'à la destruction des cultures "gagne pain" des paysans, entraînant de graves séquelles pour de leur santé. Le niveau élevé de corruption de la classe politique et des pouvoirs locaux qui profitent de la violence à des fins personnelles, ainsi que l'absence d'une véritable politique de réforme agraire, ont permis, ces dernières années, une "redistribution" de la terre favorisant une grande concentration au détriment des larges secteurs de petits propriétaires qui se voient dépossédés par la violence.

(...)

Depuis qu'existent des projets de développement au niveau national et international, la grande valeur géostratégique de la zone d'Urabá, tant pour le pays que pour le continent américain (le Canal de Panama doit revenir en l'an 2000 sous le contrôle de l'État panaméen), ainsi que ses richesses naturelles, ont fait de cette zone le lieu d'une violence dévastatrice dont l'objectif est de parvenir à une "redistribution" de la terre et à la récupération du pouvoir politique. Celui-ci avait été pris en mains ces dernières années par les secteurs de gauche et le mouvement populaire, après avoir été la forteresse politique des partis traditionnels (libéral et conservateur).

Maintenue pendant de longues années économiquement et socialement marginalisée par rapport au reste du pays, au point que l'on se posait ici la question de la légitimité de l'État, les intérêts décrits précédemment, ainsi que l'exploitation du pétrole, placent la région d'Urabá au premier rang en ce qui concerne l'expulsion des personnes déplacées ou des populations civiles.

DES PAYSANS DE LA RÉGION D'URABÁ CHERCHENT REFUGE AU PANAMA

Le Groupe d'appui aux personnes déplacées (GAD) dénonce devant la communauté nationale et internationale le déplacement forcé vers le territoire panaméen de 200 paysans colombiens habitant la zone frontière ainsi que la situation difficile d'urgence sanitaire et alimentaire (...)

Durant le mois de novembre 1996, près de 200 Colombiens d'âge adulte ont pénétré dans la forêt de Darien en territoire panaméen, fuyant la persécution des groupes armés et trouvant ainsi le seul moyen de sauver leur intégrité.

Selon le chef du vicariat de Darien, les réfugiés se trouvent dans la communauté de Metesi depuis plusieurs jours, dans une situation difficile vu la rareté des produits alimentaires et des autres ressources pour leur subsistance. Ils sont effrayés par les menaces que cette situation fait peser sur eux. Quatre femmes enceintes font partie de ce groupe.

Jusqu'à présent, les autorités colombiennes ne se sont pas prononcées sur cette affaire et le risque existe que les autorités panaméennes interviennent militairement, contraignant ainsi ces personnes au départ.

La population civile d'Urabá a dû affronter les conséquences de l'aggravation du conflit armé et de la persécution exercée par les groupes paramilitaires.

D'autres part, étant donné la situation de violence en Urabá, on peut prévoir que de nouveaux exodes de paysans colombiens auront lieu vers le territoire panaméen.

Face à une telle situation, le bureau du Haut Commissariat des réfugiés a manifesté sa préoccupation et mène des actions visant à garantir le respect des normes internationales concernant les réfugiés.

Groupe d'appui aux personnes déplacées, novembre 1996.

Ce que nous venons de décrire nous amène à dire que nous nous trouvons dans une situation de grave radicalisation du conflit : guerre totale, violation du droit international humanitaire, manquements au Pacte international des droits civils et politiques et au Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels, guerre juridique menée par le gouvernement pour réduire au silence la protestation sociale, guerre d'opinion retentissante à travers les médias, corruption, intolérance, narcotraffic, alliances conjoncturelles entre les acteurs du conflit, manque de respect pour la vie, etc. Selon le rapport statistique de mars 1996 du SISDES, nous avons les don-

nées suivantes sur les acteurs du conflit : paramilitaires, 32 % ; guérilleros, 36 % ; forces militaires, 16 % ; divers autres, 16 % ; police nationale, 3 % ; forces civiles d'autodéfense, 3 % ; narcotrafiquants, 2 % et milices populaires, 2 %.

Le déplacement se fait sous la pression de menaces et à cause du climat de terreur généralisée : assassinats, massacres, disparitions et attentats. Les groupes paramilitaires et les groupes d'autodéfense ainsi que les Coopératives de sécurité rurale récemment légalisées, agissent en toute liberté contre la population et contre le mouvement populaire. Pour sauvegarder leurs intérêts mesquins, les grands

DANS UNE COMMUNE DU SUD, 2 000 PAYSANS DÉPLACÉS

Durant le mois de septembre 1996, près de 2 000 paysans de Maracaibo, Rionegro, Campoalegre, Peñas Blancas, La Aurora, La Ocasión, Lagunas, La Esmeralda et La Reina de la commune de Rioblanco, dans le sud du département de Tolima, ont dû quitter de force leurs terres. 50% des déplacés sont des enfants.

Le déplacement fut provoqué par les menaces d'un groupe paramilitaire, constitué en Coopérative de sécurité rurale avec le nom de Convivir Aster. Ces coopératives ont été créées légalement grâce au décret 356 de 1994.

Les membres de Convivir Aster ont assassiné les paysans José Chepe Yate et Ferney Parra et ils ont diffusé dans la région une liste de plus de 60 personnes qui seront également assassinées si elles ne quittent pas la région.

Les responsables présumés des assassinats, José David Sánchez Palomino, Raúl Guerrero Parquero, Berto Guerrero Parquero, Abelardo Maseto et Liver Parra, membres de Convivir, ont été arrêtés par l'armée et mis à la disposition du ministère public dans la commune de Chaparral. Cependant, le ministère public, avançant le manque de preuves, n'a pris aucune mesure à leur encontre.

Les paysans déplacés se sont regroupés pendant 25 jours dans le périmètre urbain de la commune de Rioblanco, situation qui s'est prolongée jusqu'à ce que fut signé un accord avec l'armée, qui consistait dans l'installation d'une base militaire dans la zone rurale de la commune dans le but de "contrôler" les membres de Convivir.

Sur ces 2 000 déplacés, il y a actuellement dans le périmètre urbain de Rioblanco 233 familles (825 personnes, dont 498 enfants), logées chez des amis ou des parents, faisant face à une situation difficile en raison de la pénurie de ressources économiques nécessaires à leur subsistance. Les autres familles ont abandonné la région.

Groupe d'appui aux personnes déplacées, novembre 1996.

propriétaires terriens et la classe politique les financent (récemment les tribunaux ont dénoncé publiquement la responsabilité des parlementaires libéraux, Alfonso Ballesteros et Tiberio Villareal, dans la création de ces groupes paramilitaires). Ces milices armées agissent avec le soutien militaire des organismes de sécurité de l'État (dans le même procès contre les parlementaires, il existe également un ordre d'arrestation à l'encontre du général à la retraite Fariuk Yanine Díaz).

La politique de guerre totale des forces

militaires pour combattre la guérilla se traduit en fait par des bombardements indiscriminés qui touchent gravement la population civile. La riposte des militaires, le refus d'une protestation sociale désormais pénalisée, la diminution des libertés politiques (génocide de l'UP¹), l'impunité qui concerne

1. Les militants de l'UP (Union patriotique) - ancien mouvement de guérilla - ont été assassinés massivement lorsque, en 1985, ils ont pris le chemin de la vie politique civile. Entre 1985 et 1990, 1044 d'entre eux ont été assassinés, dont le candidat aux élections présidentielles du 27 mai 1990, Bernardo Jaramillo (Voir DIAL D 1487) (NdT).

plus de 90 % des violations de droits de l'homme, la création de "zones d'ordre public" qui deviennent des mini-régions de dictature militaire, la contre-réforme constitutionnelle qui est incontestablement un grave recul en matière de droits de l'homme, tels sont les éléments qui permettent au pouvoir de maintenir son hégémonie et son contrôle sans aucune légitimité, uniquement par l'acharnement et par la corruption, au mépris des valeurs, de la morale et de l'éthique.

En ce qui concerne les victimes, la plupart ont fui après avoir perdu quelqu'un de leur famille ou avoir subi un attentat. Il s'agit de dirigeants syndicaux ou politiques, de responsables sociaux ou de membres de certains secteurs d'Église, de membres de communautés de base, d'indigènes, de militants des droits de l'homme ou simplement de populations civiles vivant dans les zones de "conflit".

63 % des déplacés proviennent des zones rurales et 26 % des régions urbaines. 86 % s'installent dans les grandes ceintures de misère des villes et 8 % dans des zones rurales.

La majorité d'entre eux viennent des secteurs les plus vulnérables de la population : 56,48 % sont généralement des femmes au foyer. 30,78 % d'entre elles ont dû commencer à travailler pour remplacer le père de famille, assassiné, porté disparu ou menacé. 74,54 % des déplacés sont des mineurs et des jeunes (âgés de 1 à 19 ans). 57,66 % possédaient leur propre maison et après migration seuls 13,69 % ont réussi à acquérir un nouveau logement.

Ces chiffres importants et significatifs n'arrivent pas à refléter l'ampleur du problème ni les conséquences que ce déplacement entraîne. C'est pourquoi il est nécessaire de préciser quelques aspects :

- Le gouvernement colombien continue d'ignorer les recommandations faites par les Nations Unies. Ces chiffres, postérieurs à la visite de Francis Deng, mettent en évidence l'absence de politiques de prévention et le manque d'intérêt de la part du gouvernement pour ce problème.

- La destruction du tissu social a malheureusement été dévastatrice et n'a

laissé place à aucune perspective sérieuse de reconstruction.

- Une jeunesse traumatisée par tant d'horreur et de sang versé ainsi que les effets psychologiques dus à la perte de l'estime à l'égard de soi-même, laissent présager une période peu encourageante. En effet, une personne décide de tout abandonner, y compris tout ce qu'elle avait construit, lorsqu'elle n'a finalement aucune autre alternative. Le déplacé doit aussi faire face à la stigmatisation dont sa propre condition de déplacé fait l'objet.

L'état de misère et de détérioration de la qualité de vie du déplacé est très grave ; dans la plupart des cas il n'y a aucune possibilité de reconstruction sociale, car l'État, en dehors des promesses habilement diffusées, ne propose aucune politique de suivi. Depuis trois ans, certaines ONG ont initié des politiques de dénonciation de cette situation ainsi que d'attention et d'organisation en faveur des déplacés. Ces déplacements provoquent en effet une augmentation démesurée de la population vivant dans des conditions de misère, ce qui entraîne une aggravation des problèmes sociaux et d'urba-

nisation. Cette population n'a même pas accès aux services de base. L'abandon des campagnes amène également une diminution de la production agricole avec toutes les conséquences que cela implique.

L'État laisse sans réponse les revendications des déplacés pour leurs droits, notamment pour le droit à la vie, et le gouvernement se limite à formuler des promesses. Il arrive même que ceux qui osent exprimer des revendications se fassent tuer, comme ce fut récemment le cas à Apartadó, où plusieurs déplacés furent assassinés².

Nous ne parlons ici que des déplacés, or la grave détérioration des droits de l'homme en général, les assassinats, les massacres, les disparitions et les prisonniers politiques (plus de 2 000) ne laissent pas entrevoir des perspectives encourageantes d'amélioration. L'espoir réside uniquement dans la pression internationale, élément essentiel pour obliger le gouvernement à mettre un terme à cette vague de sang et d'horreur, dans laquelle vit le peuple colombien.

2. Voir DIAL D 2092 (NdT).

Nous appelons la communauté internationale à exiger du gouvernement colombien :

1. Le respect :

- du Pacte des droits civils et politiques, et du Pacte des droits économiques, sociaux et culturels,
- du Droit international humanitaire et en général des droits de l'homme, ainsi que la recherche d'une solution négociée du conflit civil armé.

2. La présence d'observateurs internationaux :

- l'installation d'un bureau du Haut Commissariat des Nations Unies,
- d'un rapporteur par zone,
- du délégué des Nations Unies sur les questions de déplacement (Francis Deng),

3. Des garanties pour les défenseurs des droits de l'homme.

4. Une assistance technique et professionnelle.

5. Le contrôle des ressources destinées aux déplacés du tiers monde, conformément au Pacte.

Traduction DIAL. En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

COMMUNIQUE DE L'AFAL

DROITS DE L'HOMME EN COLOMBIE : L'ACTION EST URGENTE

Après de nombreuses années de violence et d'atteintes aux droits de l'homme en Colombie et face à l'aggravation aujourd'hui de cette situation, le Forum de Sao Paulo (qui regroupe plus de 120 ONG et organisations politiques d'Amérique latine) lance un appel à la solidarité internationale.

Pour soutenir cet appel à la solidarité, un collectif d'ONG commence à se mettre en place à Lyon (prochaine réunion le 14 janvier 1997).

Objectifs :

- Faire pression sur les responsables des atteintes aux droits de l'homme, tant au sommet de l'État, que sur les responsables locaux (élus, propriétaires terriens, chefs militaires, grandes entreprises locales ou multinationales).
- Briser l'isolement et renforcer l'espoir des victimes de cette politique, en prenant contact avec des commu-

nautés de base organisées en Colombie.

- Obtenir la nomination d'un rapporteur spécial aux droits de l'homme des Nations Unies, pour la Colombie (session à Genève en mars 1997).
- Exiger la mise en place effective du Bureau des droits de l'homme de l'ONU à Bogotá.

Participez à cette campagne :

Vous êtes invités à vous joindre à cette campagne internationale par une série d'actions concrètes. Dans ce but, prendre contact avec :

**AFAL, 24, rue Jules Vallès - 69100 Villeurbanne -
Tel : 04 78 24 28 53.**

L'AFAL vous communiquera un dossier sur les droits de l'homme en Colombie, des modèles de lettres avec leurs destinataires, des coordonnées d'ONG et de communautés de base.

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43, ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176 rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. 01 44 18 60 50
Fax 01 45 55 28 13.